

## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Séance du 17 Juin 2011

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Vendredi 17 Juin 2011 à 18/30

Présents : Mrs Mmes BLANC DUPUIS –RABION CADIOU BATTAGLIA PEIFFER GROUBACH

Absents Mmes Mrs BATAILLE CHORON DECOUX( pouvoir DUPUIS-RABION) RULLIER

Après lecture du compte rendu de la réunion du 10 Mai courant le Maire ouvre la séance.

### TRAVAUX ROUTIERS

Monsieur le Maire a demandé les pièces justificatives concernant le chemin de la palue. Branne a transmis un plan indiquant bien la propriété de ce chemin pour moitié à Cabara. Le Conseil avec six voix pour et une abstention accepte donc la proposition de l'entreprise STR d'un montant de 1 483€TTC.

### EMPLOYE COMMUNAL

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin Mr Duchemin est intégré dans le personnel communal pour une période de 6 mois dans le cadre d'un CUI. Pour une période de 3 mois il effectue 32 heures par semaine et les trois derniers mois 24h par semaine. Pendant cette période il passera le CACES dans le cadre de l'obligation de formation.

### ASSISTANCE URBANISME

L a DDTM propose ses services pour assurer gratuitement l'instruction des demandes d'urbanisme de la commune. Le PLU étant opposable les arrêtés seront signés au nom de la commune.

Le Conseil Municipal avec six voix pour et une abstention décide de passer avec la DDTM cette convention et autorise le Maire à la signer.

### CLASSEMENT VOIRIE

Pour rappel les voies communales sont classées dans deux cadres, celui du domaine privé et celui du domaine public. Ce dernier se définit comme une voie desservant des immeubles. Ce classement dans le domaine public fait obligation à la commune de l'entretien et permet également de solliciter des subventions.

Un tableau présentant les voies à caractère de chemin et les voies à caractère de rue est présenté au Conseil Municipal reprenant le classement antérieur auquel vient s'ajouter la voirie du lotissement des acacias.

Le Conseil municipal avec six voix pour et une abstention approuve ce classement comprenant 1 751 m à caractère de rue et 7 718m à caractère de chemin.

### EMPLACEMENTS RESERVES

Avec six voix pour et une abstention le Conseil Municipal décide que :

Les parcelles appartenant à Mr Weil et Mme Anne cadastrées AB 367 et 369 d'une contenance de 12m2 seront achetées pour un montant de 240€. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces utiles à cet achat.

La parcelle AB 145 incluse dans la succession Duclos a été acquise par Mr Boyer domicilié à Ste Terre. Le conseil municipal charge le Maire de faire à ce monsieur une proposition allant jusqu'à 6 000€ (5 700€ de valeur estimée par le service des Domaines) .

## ALIENATION D UN CHEMIN RURAL

Le Maire rappelle aux conseillers la procédure qui a été faite en vue de l'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Vinateau, partie incluse dans le projet du lotissement »barail de vinateau »

Avec six voix pour et une abstention le Conseil Municipal décide de vendre cette partie de chemin rural à la SOVI pour un montant de 4 000€ et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

## TRAVAUX ECOLE

Des devis pour des travaux supplémentaires sont présentés au Conseil municipal qui les accepte avec six voix pour et une abstention

Eclairage du dortoir 276,74 e TTC

Plafond sanitaire et WC 552,17€ TTC

Modification raccordement gaz 1 496,17€ TTC

Plafond dortoir 1 040,52€ TTC

Les devis du garde corps de l'escalier et la peinture extérieure sont à revoir.

## EREA

Les modifications , exigées par la Sous Préfecture, du règlement du PLU qui doit donner la priorité au PPRI et revoir l'objectif de la population seront faites ultérieurement dans le cadre d'une évolution de ce document d'urbanisme souhaitée par le Conseil.

Les conseillers fixent à 10€ le prix de vente d'un CD rom du PLU ;

## REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire soumet à l'avis des ses conseillers le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet tendant à réunir les syndicats par compétence et les communautés de communes en fonction des territoires.

Il transmet la décision du conseil syndical d'assainissement du Brannais qui a délibéré en faveur d'une régie intercommunale ou communale afin de préserver la gestion actuelle qui est justement en régie et non accordée comme les autres syndicats à des fermiers. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Concernant le regroupement des écoles, il ressort des différentes réunions que le statut quo serait accepté par le Préfet. Le Conseil municipal se prononce pour cette proposition.

Pour la communauté de communes, la proposition du Préfet est la réunion de la communauté de communes du Brannais à celle de l'Entre Deux Mers.

Le débat du conseil communautaire a avancé en faveur de ce rapprochement. La consultation des différents conseils municipaux a été demandée.

Le Conseil municipal de Cabara s'interroge sur différentes hypothèses

Regroupement à la communauté de communes de Pujols,Castillon,à celle de St Emilion ou à celle de l'Entre Deux Mers.

Par ailleurs les conseillers optent pour la dissolution du syndicat du collège sans création à la suite d'une association.